



Formation Praticien certifié Antigym® Promotion F23 (2023-2025)

Calendrier

38 jours en visio-conférence

Modules	Dates	Modules	Dates
Module n°1	25-26 mai 2023	Module n°10	4-5 avril 2024
Module n°2	22-23 juin 2023	Module n°11	9-10 mai 2024
Module n°3	27-28 juillet 2023	Module n°12	6-7 juin 2024
Module n°4	7-8 septembre 2023	Module n°13	11-12 juillet 2024
Module n°5	12-13 octobre 2023	Module n°14	5-6 septembre 2024
Module n°6	16-17 novembre 2023	Module n°15	10-11 octobre 2024
Module n°7	21-22 décembre 2023	Module n°16	7-8 novembre 2024
Module n°8	25-26 janvier 2024	Module n°17	5-6 décembre 2024**
Module n°9*	29 février-1 ^{er} mars 2024	Module n°18	27-28 mars 2025 et 24-25 avril 2025

* À l'issue du Module n°9, les stagiaires qualifiés peuvent commencer leur activité professionnelle rémunérée et apparaître sur le site www.antigym.org en tant que *Praticiens stagiaires*.

** À l'issue du Module n°17, les stagiaires qualifiés signent leur contrat de licence sur les marques Antigym®

Frais d'inscription à la formation : 150€ (non remboursable)

Frais de formation :

Module 1 à 6 (12 jours) : 1560 €*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

Module 7 à 11 (10 jours) : 1300€*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

Module 12 et 17 (12 jours) : 1560€*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

Module 18 (4 jours) : 520 €*
Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage

* Exonération de TVA, Art. 216.4.4° du CGI

Matériel formation

Kit stagiaire à acheter sur le site Internet de l'Antigym® : 100 € + frais d'expédition.

Le kit stagiaire inclut 3 « doudous », 1 « doudine » et 10 balles de liège.

Autres fournitures : graine de millet (500 g), 10 ballons en latex (environ 20 cm de diamètre), 6 baguettes de bois (environ 1 cm de diamètre et 40 à 50 cm de longueur) et 2 blocs d'argile de 250 gr.

Les contrats Antigym®

Les marques Antigym® sont protégées. Les stagiaires sont requis de signer le **Contrat d'Apprentissage Antigym®** avant le début de la formation. À l'issue de la formation, les praticiens stagiaires qualifiés peuvent devenir Praticiens Certifiés en Antigym® après signature du **Contrat de Licence des Marques Antigym®** et paiement de la redevance pour les marques Antigym®.

La **licence de marque** permet :

1. L'utilisation des marques Antigym®
2. L'utilisation du savoir-faire de la méthode
3. La possibilité de se référencer sur le site officiel de l'Antigym®
4. L'accès aux nombreuses ressources de l'Espace praticiens du site internet www.antigym.org

Le montant de la redevance annuelle est de 290€ HT/ 348 € TTC. Cette somme est à régler au 1^{er} janvier de chaque année pour l'année à venir. Le premier règlement est dû à la fin du module 17. Son montant est calculé au prorata du nombre des mois restants dans l'année, le mois de la signature du contrat étant inclus dans le calcul.